



RAPPORT ANNUEL

2024



7 Rue de l'Hôtel de Ville
14160 DIVES SUR MER

www.apaeicf.org



SOMMAIRE

Rapport d'activité



Le mot de la Présidente

L'association

Le Siège Social

Le Pôle Enfance

Le Pôle Travail

Le Pôle Habitat

Le Pôle Soins

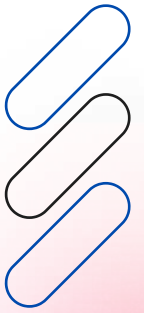
Le rapport financier

Le rapport d'orientation



L'ASSOCIATION

Françoise MARCHAND
Présidente



Chers parents, professionnels et amis,

« C'est comme ça », « je n'ai pas le choix » « qui l'accompagnera si je ne suis plus là » « je n'en peux plus », mais « tout de même je suis fière de son parcours » voilà les mots que j'entends régulièrement de la part des parents aidants, ces mots résonnent en moi avec une force décuplée dans ce destin qui nous est commun, nos enfants différents.

C'est grâce à l'engagement bénévole de parents déterminés à se battre pour construire l'avenir de leur enfant que sont nées toutes les associations de notre réseau Unapei, et en particulier la nôtre, avec maintenant 65 ans d'existence.

Aujourd'hui la place des personnes en situation de handicap dans la société a considérablement évolué, mais le combat continue.

Par notre investissement et notre expérience, nous devons, nous les parents, en demeurer les premiers acteurs, même si les modalités d'engagement ne sont plus les mêmes que par le passé.

Nous savons tous qu'être parent d'un enfant handicapé relève souvent de la course d'obstacles permanente, du combat sans cesse renouvelé. Il serait terrible de penser que le seul répit, c'est quand je ferme les yeux et que je dors, et qu'en me réveillant je me dise « c'est ça ma vie » C'est une journée sans fin et ce sera à vie. Non, il nous faut être ensemble pour surmonter de telles situations.

Malgré les difficultés quotidiennes et les incertitudes, il nous faut agir.

On ne doit pas s'engager par devoir, l'engagement, c'est une question de désir d'aider, de s'unir, au bénéfice de notre enfant, mais en même temps au bénéfice de tous nos enfants. C'est quelque chose de viscéral qui doit murir en nous et doit nous pousser un jour à agir.

Comment : il est plus qu'important de nous connaître entre nous, nous rassembler, et créer un vivier de forces positives, fait de soutien, de solidarité, d'amitié, quand nous savons que toutes les familles vivent la même chose que nous. Le tout sans à priori, sans stress, nous sommes dans l'être et non dans le paraître.

Il ne faut pas avoir une vision normative de l'engagement, il y a mille manières de faire !

Nous avons besoin de tout le monde ! tous les parents, les frères, les sœurs, les proches, ont quelque chose à apporter. Nous sommes déterminés à vous donner envie de nous rejoindre en vous proposant des modes d'engagements conviviaux, joyeux, proches de vos, de nos préoccupations.

Pour cela la commission familiale de notre association s'est engagée à reconstruire une dynamique et des liens inter familiaux. Nous vous avons adressé une lettre le 31 Mars dernier à cet effet et nous attendons avec beaucoup d'intérêt vos réponses et vos suggestions.

L'union fait la force, nous n'avons pas le choix la pérennisation de notre Association de PARENTS, est dans nos mains

Merci d'avance à tous.

Françoise MARCHAND



L'ASSOCIATION

LES MEMBRES DU BUREAU

Françoise MARCHAND
Présidente



Jean ANDRE
Président adjoint



Chantal PROSPERO
Vice Présidente



Laurence DEFRETIN
Secrétaire



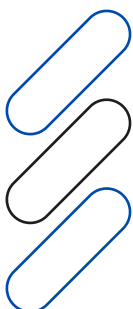
Chantal RASSELET
Secrétaire adjointe



Marc BAILLEUL
Trésorier



Michel VILLETTE
Trésorier adjoint



L'ASSOCIATION

LA LISTE DES COMMISSIONS —

Membres du Conseil d'Administration :

M. ANDRE Jean - Mme CHIRET - M. CHOQUET - Mme DEFRETIN - Mme FORET -
Mme FRANCOIS - Mme PROSPERO - M. HORENT - Mme LEFRANC - M. LEGRIP -
Mme MARCHAND - M. BAILLEUL - Mme PLANTEGENEST - M. VILLETTE - Mme RASSELET -
Mme SAMSON - Mme SANCIER - M. MARIVINGT - M. ANDRE Geoffroy - Mme RENAUD
COBUCCI

Commission d'animation familiale :

Mme MARCHAND - M. Jean ANDRE - Mme PROSPERO - M. BAILLEUL - Mme CHIRET
Mme FORET - Mme PLANTEGENEST - Mme DEFRETIN - Mme RENAUD COBUCCI -
M. Geoffroy ANDRE - Mme RASSELET - Mme SANCIER

Administrateurs délégués au patrimoine :

Mme MARCHAND - M. Jean ANDRE - Mme PROSPERO - M. BAILLEUL - M. VILLETTE -
Mme DEFRETIN - Mme RASSELET - M. HORENT - M. LEGRIP - M. MARIVINGT - Mme FORET
M. Geoffroy ANDRE

Conseil Vie Sociale :

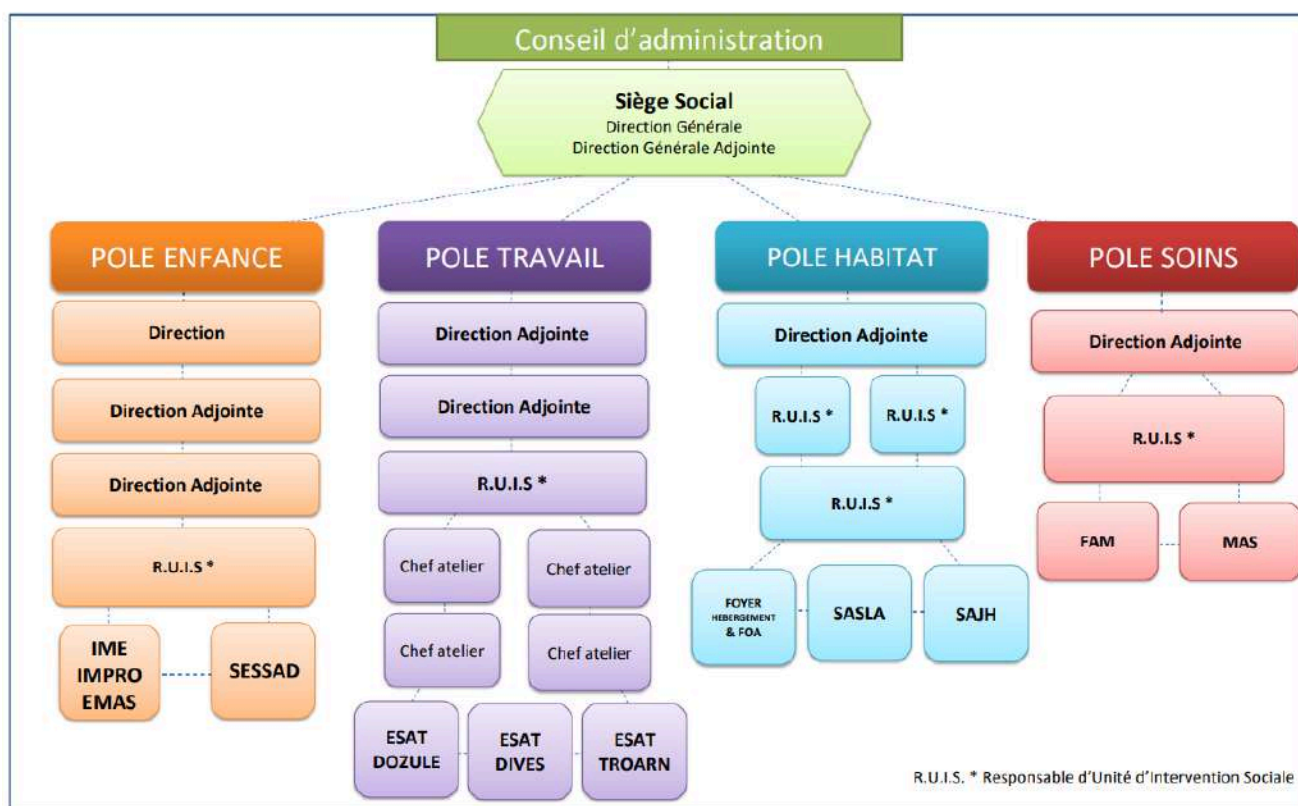
I.M.E./SESSAD/CAFS.....Mme FRANCOIS - M. HORENT
ESAT de Dozulé.....M. HORENT - M. Jean ANDRE
ESAT de Dives.....Mme SANCIER - M. VILLETTE
ESAT de Troarn.....M. Geoffroy ANDRE - M. BAILLEUL
MAS et FAM.....M. HORENT - Mme SAMSON
Foyer Jean Vasnier/FOA.....Mme SANCIER - M. LEGRIP
SAJHMme PROSPERO - M. VILLETTE
SASLAMme RENAUD COBUCCI - M. LEGRIP

LA PRÉSENTATION



L'A.P.A.E.I. de la Côte Fleurie est une association, loi 1901, créée le 12 février 1960. Elle dispose d'un siège social gérant 13 établissements et services, accompagnant des personnes en situation de handicap ayant un déficient intellectuel avec ou sans troubles associés. L'Association est structurée pour assurer un bon fonctionnement de son organisation, et comprend notamment plusieurs directions de Pôles.

Voici son organigramme



L'A.P.A.E.I. de la Côte Fleurie adhère aux valeurs et principes exprimés par la Charte éthique et déontologique des Associations membres de l'U.N.A.P.E.I., établie lors du congrès d'Angers en 2002. Les actions mises en œuvre au sein des établissements et services de l'A.P.A.E.I. de la Côte Fleurie s'appuient notamment sur la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, et le référentiel de la Haute Autorité de Santé. De fait, l'ensemble de ces valeurs, objectifs et critères d'évaluation sont le propre de son engagement et de la qualité de l'accompagnement qu'elle promeut dans chaque établissement et service. Dans ce sens, l'association collabore étroitement avec les autorités de tutelle et de financement (ARS, CD14) et la MDPH.

LA PRÉSENTATION

64 ANNÉES D'ACTIVITÉ



L'APAEI de la Côte Fleurie est une association à but non lucratif de droit privé Loi 1901, spécialisée dans la création et la gestion d'Établissements Médico-Sociaux et Sanitaires

13 Etablissements & Services

SIEGE

IME – SESSAD – EMAS
MAS – FAM
FOYER JEAN VASNIER – FOA
SAJH

SASLA

ESAT DE DIVES SUR MER
ESAT DE TROARN
ESAT DE DOZULE

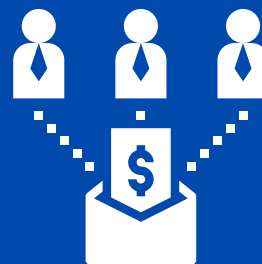
Places gérées

557



Salariés en CDI

226



LA PRÉSENTATION

ETABLISSEMENTS & SERVICES

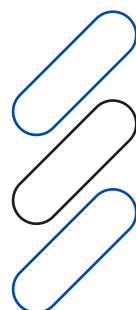


Siège social

7, Rue de L'Hôtel de Ville
14160 DIVES SUR MER

Institut Médico Educatif - SESSAD - EMAS

Lucienne Vasnier
Impasse de l'Isle
14130 PONT L'EVEQUE



ESAT

'Les Ateliers de la Côte Fleurie'

31, Avenue Georges Landry
14430 DOZULE

30, Rue Georges Landry
14160 DIVES SUR MER

Rue du Bois
14670 TROARN

Foyer d'Hébergement / FOA

Jean Vasnier
17, Rue Emile Nicol
14430 DOZULE

Service d'Accompagnement et de Suivi en Logement Autonome (SASLA)

Adresse administrative
SAJH
48, Rue des Pervenches
14670 TROARN

Service d'Activité de Jour et d'Hébergement

48, Rue des Pervenches
14670 TROARN

Maison d'Accueil Spécialisée

13, Avenue Georges Landry
14430 DOZULE

Foyer d'Accueil Médicalisé

Chemin de l'ancienne Briqueterie
14430 DOZULE

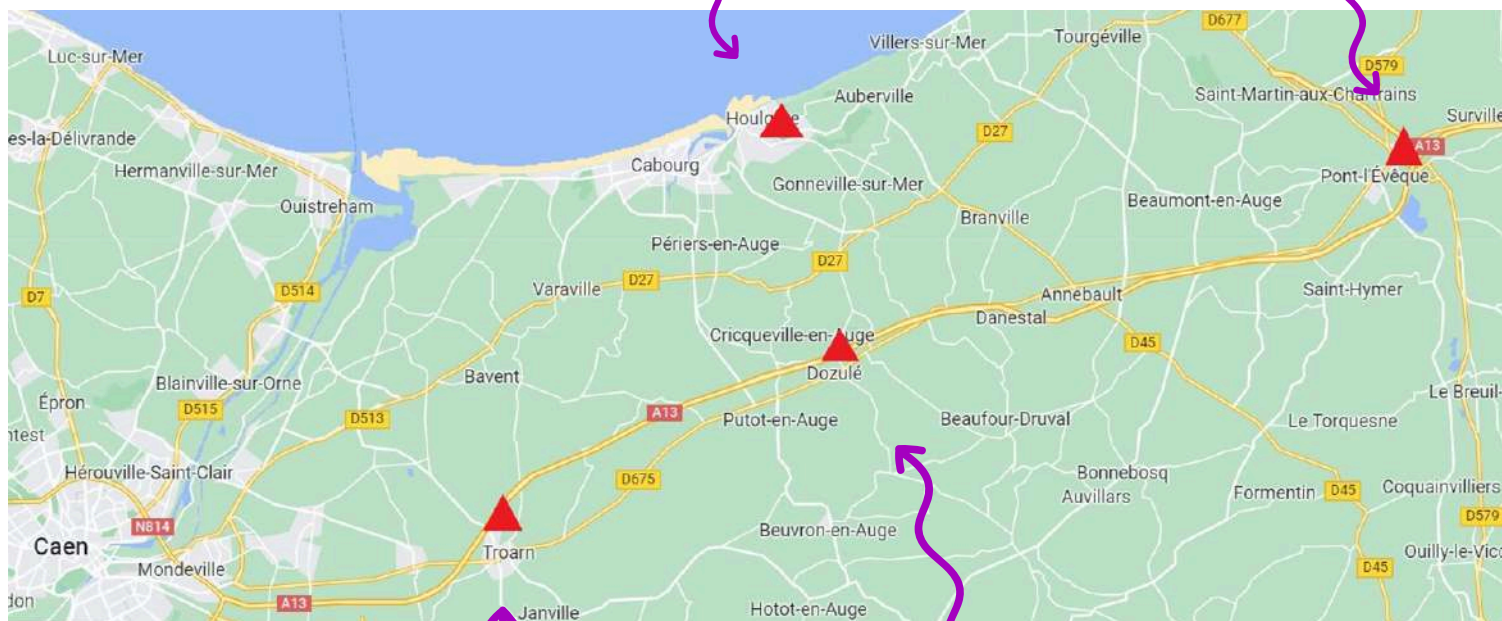
LA PRÉSENTATION

IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS



Dives sur Mer
SIEGE SOCIAL
ESAT

Pont l'Evêque
IME - IM'PRO
SESSAD - EMAS



Troarn
SAJH
ESAT
SASLA

Dozulé
ESAT
MAS - FAM
FJV - FOA



LE SIEGE SOCIAL

Vanessa PHILIPPOT
Directrice Générale



Edouard LEBOURGEOIS
Directeur Général Adjoint

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers partenaires,

L'année 2024 a été rythmée par la mise en œuvre d'actions concrètes, en réponse aux orientations définies dans le rapport d'orientation 2024-2028, que vous pourrez retrouver en détail dans notre rapport annuel.

Nous avons franchi une étape importante avec l'avancement du projet de la reconstruction de la MAS, qui est actuellement à l'étude sur le territoire de Dozulé. Celui-ci vise à garantir un meilleur suivi médical des personnes accompagnées, en renforçant notre présence territoriale.


La plateforme santé a poursuivi son travail de fond en matière d'élaboration de procédures. À ce titre, **le dossier médical partagé** sera bientôt accessible aux professionnels, pour la partie qui les concerne, permettant une meilleure coordination et un suivi plus fluide.

Nos partenariats se multiplient, notamment avec les EHPAD, afin de proposer des solutions adaptées aux personnes les plus vieillissantes. Nous poursuivons aussi notre engagement pour assurer la **continuité des parcours de vie**, à tous les âges et pour tous les publics.

Une **nouvelle approche a vu le jour** au sein du FAM, avec le développement d'un **accueil de jour**, pour lequel nous avons obtenu **4 places**.

Par ailleurs, **2 nouvelles places** d'internat ont également été attribuées pour renforcer notre accompagnement.

Un travail est en cours pour **repenser l'internat** situé à Pont L'évêque, afin d'offrir un lieu de vie plus adapté et plus accueillant pour les jeunes de l'IME. Ce projet est encore en phase de réflexion, mais les bases sont posées.



Chaque jour, nous œuvrons à **favoriser le bien-être** des personnes que nous accompagnons. Et parce que le lien avec les familles est essentiel, nous cherchons à **reconstruire une dynamique interfamiliale**, pour agir ensemble, avec bienveillance et concertation. Le Conseil d'administration et les membres du Bureau ont déjà engagé un travail dans ce sens, et des **rencontres sont à venir dans les établissements**.

Nous avons également **relancé notre partenariat avec l'Allemagne**, et dans quelques jours, des travailleurs pourront à nouveau découvrir les ateliers de Gifhorn. Nos amis allemands viendront nous rendre visite en septembre, pour renforcer ces échanges riches de sens et de partage.

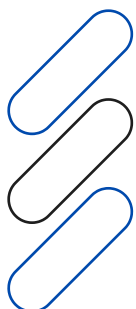
Comme précisé dans nos grandes orientations, nous avons pour ambition de **réussir la transition inclusive**. Cela implique de nous **ouvrir davantage sur la cité**, en construisant de nouveaux **partenariats locaux**. À ce titre, notre **boutique repensée et revisitée** se développe **au cœur de Dozulé**. Nous espérons qu'elle permettra de **mettre en lumière le potentiel et les savoir-faire** des personnes que nous accompagnons, en leur offrant une véritable visibilité au sein de la commune.

Je laisse maintenant la parole aux **directeurs adjoints**, qui vont vous présenter plus précisément, pôle par pôle, les actions menées ces derniers mois et les perspectives à venir.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement, votre énergie et votre confiance.

Vanessa PHILIPPOT

Edouard LEBOURGEOIS



LE POLE ENFANCE



Mostapha MAAZOUZI Directeur

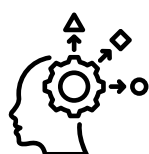
Virginie DURVILLE Directrice Adjointe

Pauline HUT Directrice Adjointe



Evolutions réglementaires
et organisationnelles

L'année 2024 a marqué une étape importante dans la transformation de l'offre d'accompagnement avec la préparation du passage en DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif), impliquant l'ensemble du personnel. Cette dynamique s'est accompagnée d'une modernisation interne grâce au déploiement du logiciel Octime et à l'extension du Ségur pour tous. La démarche qualité s'est renforcée, notamment via l'enrichissement des procédures et l'élaboration de plans d'action suite aux évaluations.



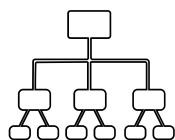
Innovation et adaptation
aux nouveaux besoins

Plusieurs projets majeurs ont vu le jour : transfert de jeunes dans la Manche, passage en dispositif intégré pour le pôle enfance, développement de l'inclusion scolaire avec une UEE au collège de Pont-l'Évêque, et réécriture du projet d'établissement. Sur le plan écologique et numérique, des travaux se sont poursuivis avec MASSELIN (transition énergétique) et un groupe de travail a été lancé pour le Ségur du numérique en santé afin de mettre en œuvre en 2026 le Dossier Médical Partagé (DMP).



Enjeux de coopération et
d'inclusion

De nombreuses actions favorisant la coopération ont jalonné l'année : accueil du centre de loisirs "Mil' couleurs", participation à un colloque sur l'autodétermination, et implication dans la préparation du congrès UNAPEI 2025 à Caen. De nouveaux partenariats pour l'insertion professionnelle ont été mis en place, et trois jeunes ont obtenu le CFG.



Projets structurants
et développement
des services

Enfin, plusieurs projets logistiques et d'amélioration du cadre de vie ont avancé, notamment la réhabilitation de l'internat, l'inauguration de salles sensorielles, le renforcement de l'équipe paramédicale, l'acquisition de véhicules et un nouveau contrat de maintenance avec VINCI FACILITIES.

Le Pôle Enfance



LE POLE TRAVAIL



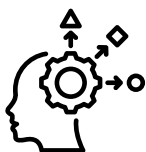
Mathias DELOBEL Directeur Adjoint

Stanislas KLEIN Directeur Adjoint



Evolutions réglementaires
et organisationnelles

Outils de la loi 2002-2 : Plusieurs groupes de travail ont impliqué des professionnels, des travailleurs et autres partenaires autour de la réécriture du projet d'établissement, de l'actualisation du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement. L'évaluation unique a également permis de dégager des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre, s'inscrivant dans la démarche d'amélioration continue impulsée par la Direction Générale, avec cette volonté ferme pour les Ateliers de la Côte Fleurie d'avancer aujourd'hui pour mieux nous projeter demain, améliorer nos pratiques, innover et développer de nouvelles compétences.



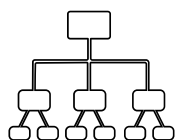
Innovation et adaptation
aux nouveaux besoins

Le pôle travail a mis en œuvre les obligations légales du plan de transformation des ESAT : une adhésion à la mutuelle INTEGRANCE pour les travailleurs avec une part financée par l'ESAT ; les élections des délégués des personnes accompagnées et la mise en place de l'instance mixte. Nous attendons les prochains décrets relatifs aux carnets de parcours et de compétences et à l'utilisation d'un calculateur de ressources notamment pour les personnes orientées vers le milieu ordinaire. Il est également essentiel de revoir le modèle économique de nos ESAT, en diversifiant nos activités de production et en générant plus de valeur ajoutée avec des activités plus techniques. Pour ce faire, nous devons profiter des fonds dédiés aux ESAT (FATSEAT).



Enjeux de coopération
et d'inclusion

Nous avons signé la convention-cadre pluriannuelle de partenariat entre le service public de l'emploi et les ESAT de la Région Normandie, ainsi que la convention avec l'entreprise adaptée de Cormelles-le-Royal afin de favoriser la fluidité des parcours professionnels. Le partenariat avec LADAPT se poursuit dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel pour des missions d'emploi accompagnées sur le territoire. Nous développons les temps d'immersion pour les jeunes du DARE Bodereau, des IMPRO de Démouville et de Pont l'Evêque.



Projets structurants
et développement
des services

Le savoir-faire en action : L'acquisition de nouveaux équipements en couture-crédation (brodeuse, Troarn et bientôt Floqueuse à Dives), en menuiserie (fraiseuse et graveuse laser, Dozulé) vont permettre de valoriser la technicité et les compétences des travailleurs, de favoriser le développement d'activités créatives, modernes et diversifiées garantissant des prestations de services de qualité. Il s'agit également de mieux communiquer positivement nos savoir-faire, de nous ouvrir vers l'extérieur et mettre en avant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Le développement du service parcours et accompagnement est un vrai plus pour le suivi et l'évaluation continue du projet personnalisé des travailleurs (euses) (PPA), notamment grâce au dossier informatisé via le logiciel AIRMES en conformité notamment avec les droits des usagers mais aussi des lois sur le numérique.

Partenariat d'échange avec la LEBENSHILFE à Gifhorn en Allemagne, un groupe de 6 travailleurs et 2 moniteurs est parti une semaine en novembre, un autre groupe part en juillet et un groupe d'Allemands sera chez nous en Septembre 2025 !

Le Pôle Travail



Travail



Technique



Vente



Innovation



PAE



Création



LE POLE HABITAT

FOA

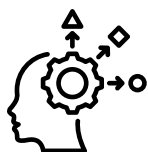
Philippe LIOUST Directeur Adjoint



Evolutions réglementaires et organisationnelles

Sur le FOA, les usagers sont accompagnés tout au long de la journée dans les actes de la vie quotidienne en fonction de leurs besoins.

Les usagers sont encadrés afin de développer et de maintenir leurs compétences, de se réaliser dans leurs besoins fondamentaux tels que la socialisation, le bien-être, l'occupationnel...



Innovation et adaptation aux nouveaux besoins

Sur le FOA, les usagers prennent de l'âge et leurs besoins évoluent. Nous devons adapter notre accompagnement pour les aider à faire face à une perte d'autonomie.

Parallèlement, pour certains nous envisageons également des orientations vers le secteur personne âgée.

A cette fin, nous développons des partenariats avec les acteurs du grand âge : services à domicile, EHPAD, échanges inter-établissements...

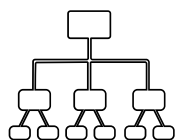


Enjeux de coopération et d'inclusion

La réécriture du projet d'établissement est maintenant une base pour un travail collectif de réflexion.

Les différents plans d'action vont permettre de faire du lien entre la théorie et la pratique.

Au-delà de l'écriture, il faut maintenant faire vivre ce projet.



Projets structurants et développement des services

Au-delà des instances représentatives telles que le CVS ou la commission de restauration, nous devons développer des temps d'échanges et de paroles où les personnes accueillies peuvent s'exprimer et jouer un rôle décisif au sein de leur établissement.

L'année 2024 aura été marquée par la participation à l'encadrement des Jeux Olympiques pour trois personnes accueillies du FOA.

Une expérience en tout point exceptionnelle.



Le Pôle Habitat



LE POLE HABITAT

FOYER HEBERGEMENT

Philippe LIOUST Directeur Adjoint



Evolutions réglementaires et organisationnelles

Le Foyer Jean VASNIER accueille une population très hétérogène qui demande un accompagnement diversifié et adapté aux besoins de chacun.

Notre but premier est d'accompagner les personnes accueillies dans les actes de la vie quotidienne : de les amener à acquérir de nouvelles compétences, de maintenir les capacités acquises.

Cette année, nous avons mis en place des « ateliers autonomie » afin de développer les compétences domestiques (cuisine et entretien du linge).

Il s'agit de s'inscrire dans une logique de parcours et de pouvoir pour certains accéder à un logement autonome.



Innovation et adaptation aux nouveaux besoins

Nous travaillons actuellement sur la mise en place du DLU et nous assurons de la conformité en lien avec les lois sur le numérique.

Le logiciel AIRMES est un outil précieux qui héberge le dossier unique de l'utilisateur et nous permet également de communiquer entre professionnels.

En 2024, des travaux d'amélioration de l'habitat ont été effectués : relamping, remise à neuf de la buanderie, réalisation d'une buanderie pour les personnes accueillies, travaux paysagers...

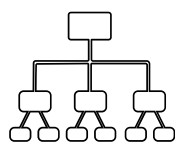


Enjeux de coopération et d'inclusion

La volonté d'avancer, de nous questionner, d'améliorer nos pratiques au quotidien, est clairement énoncée par la Direction.

La réécriture du Projet d'Établissement permet aux salariés de se projeter vers l'avenir.

Il s'agit de mettre en lumière nos compétences au regard des prestations Serafin PH et en développer des nouvelles.

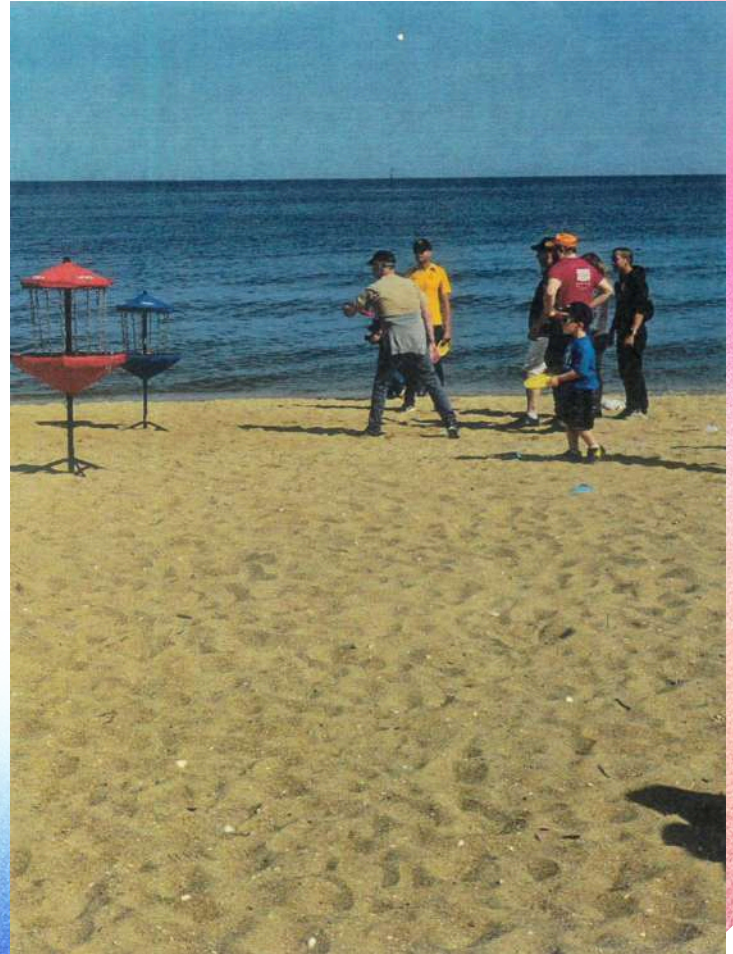
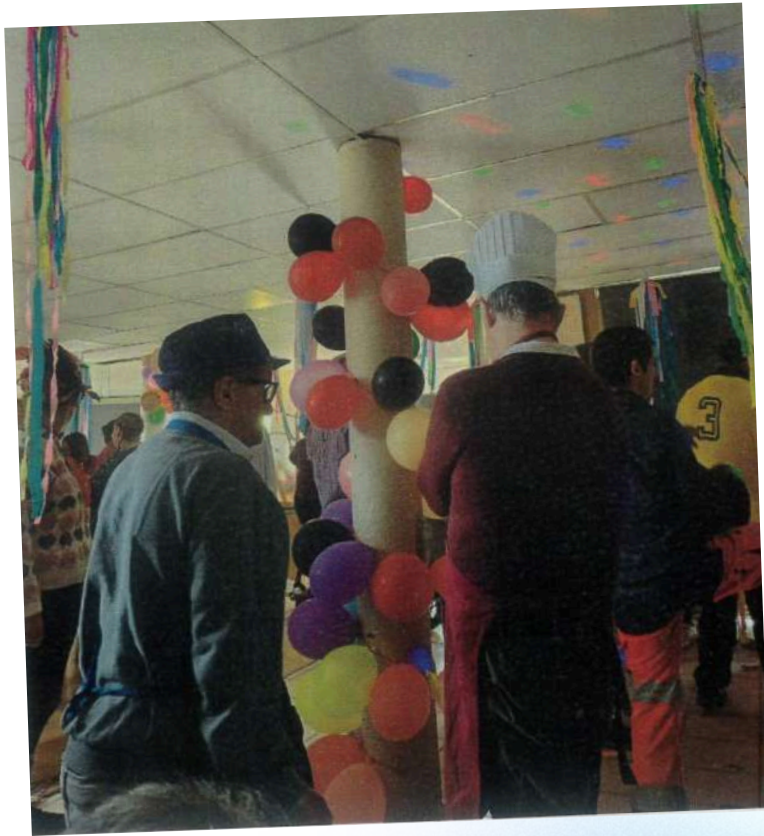


Projets structurants et développement des services

Il est important de s'ouvrir vers l'extérieur, des temps de réunion sont planifiés sur l'année avec les intervenants internes et externes qui prennent part à la vie de l'établissement (Familles, tuteurs, Partenaires Sportifs, Partenaires Médicaux...).

La Fête des familles est un moment de partage qui est apprécié de tous et qui contribue à renforcer le lien avec les familles.

Le Pôle Habitat



LE POLE HABITAT

SASLA

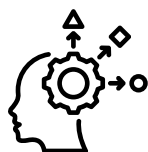
Philippe LIOUST Directeur Adjoint



Evolutions réglementaires et organisationnelles

Sur le SASLA, la mission principale est d'individualiser l'accompagnement de la personne dans les principaux actes de la vie quotidienne.

Dans une démarche d'autodétermination, l'adulte est acteur de son projet. Il est accompagné, conseillé, orienté dans le but de participer à la réalisation de ses objectifs et de son projet de vie.



Innovation et adaptation aux nouveaux besoins

Le SASLA développe ses compétences professionnelles au regard des prestations Serafin-PH grâce aux formations, aux groupes de travail et à l'utilisation des nouveaux outils numériques.

L'objectif est de disposer d'un langage commun et d'identifier les besoins des personnes et les prestations pour y répondre.

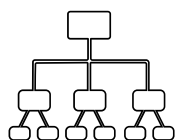


Enjeux de coopération et d'inclusion

Le SASLA a participé à la réécriture du projet d'établissement, ce qui a permis de réunir les professionnels et de porter une réflexion commune et cohérente sur les missions et orientations du SASLA.

Le SASLA continue à s'ouvrir vers l'extérieur en permettant l'inclusion des personnes : participation aux différents événements, formations, journées à thème...

Notre objectif est de satisfaire les usagers et de poursuivre un accompagnement de qualité.

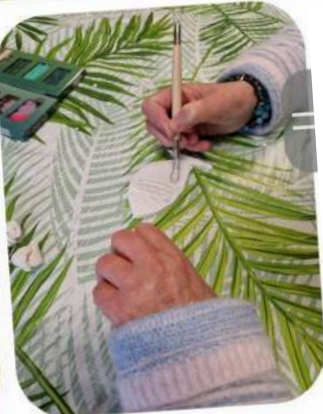
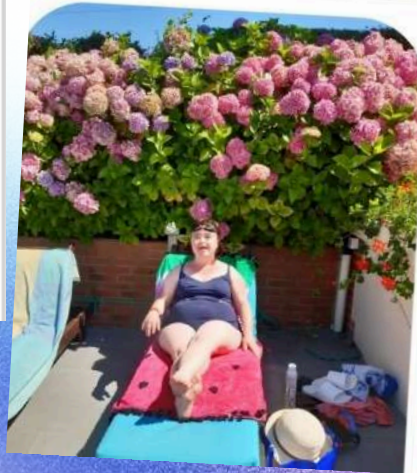


Projets structurants et développement des services

Une réflexion associative concernant les résidences SASLA de Dives est actuellement menée afin de s'adapter à la population accueillie.

Il est important de se projeter et de réfléchir aux évolutions nécessaires. Il s'agit dans un premier temps de mener un recueil d'informations et de mettre en évidence les différents besoins.

Le Pôle Habitat



Fête du SASLA :



LE POLE HABITAT

SAJH

Philippe LIOUST Directeur Adjoint



Evolutions réglementaires et organisationnelles

Au SAJH, nous accompagnons les personnes accueillies dans les actes de la vie quotidienne et sur des temps d'activités. La population est très hétérogène et cela demande de diversifier notre accompagnement notamment en lien avec les différences intergénérationnelles.



Innovation et adaptation aux nouveaux besoins

L'hétérogénéité de la population nécessite de réinterroger nos pratiques éducatives en proposant des rythmes différents afin que chaque personne accueillie garde un maximum d'autonomie.

Notre partenariat entamé avec différents EPHAD depuis un an nous a permis de travailler la réorientation de trois personnes accueillies et ainsi d'intégrer de jeunes adultes dans notre établissement.

Nous avons adapté notre accompagnement auprès des personnes accueillies, les plus jeunes afin que ces derniers puissent bénéficier d'activités tout au long de la journée.

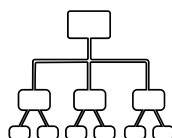


Enjeux de coopération et d'inclusion

Nous ouvrons également notre établissement vers l'extérieur afin de nous inscrire dans une logique de territoire.

Le SAJH a depuis plusieurs années entamé un travail de partenariat avec différents intervenants extérieurs.

Cette collaboration très positive permet aux personnes accueillies de découvrir et de s'épanouir dans des activités jusqu'alors méconnues.



Projets structurants et développement des services

La réécriture du projet d'établissement a permis de mettre en évidence nos compétences et nos axes d'améliorations.

Au quotidien, de nombreuses activités sont proposées au SAJH tant en interne, menées par les éducateurs, mais aussi en externe. L'arrivée d'un éducateur sportif a aussi permis de redynamiser et de mobiliser les plus jeunes. Les activités sont autant de temps forts appréciés de nos usagers.



Mer



Le Pôle Habitat



Cuisine

LE POLE SOINS

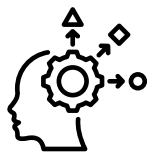


Montaine GAUTHIER Directrice Adjointe



Evolutions réglementaires et organisationnelles

La MAS a repensé son organisation et s'est dotée d'une coordinatrice projet pour travailler en lien avec les équipes sur l'ensemble des projets d'accompagnement personnalisé. Par ailleurs, dans un souci d'amélioration continue de la qualité des soins, la MAS a fait le choix de renforcer son équipe paramédicale avec une infirmière coordinatrice. Enfin, l'établissement a également recruté une animatrice. De son côté, le FAM dispose d'une nouvelle autorisation qui permet notamment la mise en place de 4 places en accueil de jour et de lever le « verrou » du travail et ainsi permettre l'accueil de nouveaux usagers et garantir un accompagnement personnalisé aux résidents arrivant à la retraite. Des recrutements s'opèrent depuis la fin d'année 2024 afin de compléter l'équipe.



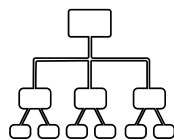
Innovation et adaptation aux nouveaux besoins

Les recrutements opérés au cours de l'année par l'équipe de direction a permis de stabiliser le turn-over au sein de l'établissement. Le vieillissement des usagers nécessite de repenser l'accompagnement. Des départs en retraite ont eu lieu avec par répercussion des départs du FAM. Par ailleurs, la nouvelle autorisation permet d'envisager l'admission de nouveaux usagers.



Enjeux de coopération et d'inclusion

La MAS n'abandonne pas l'idée de concrétiser son projet de reconstruction en profitant de l'opportunité de signature d'un CPOM au 1er janvier 2026. Sur le FAM, en complément du déploiement de l'accueil de jour, l'établissement s'ouvre davantage sur l'extérieur et tend à se faire connaître des différents acteurs du territoire. L'établissement a mené un travail constitué de nombreuses réunions, autour de la réécriture du projet de la structure, l'évaluation unique a permis de se questionner et de dégager des axes d'amélioration que nous traduirons en objectifs et actions.



Projets structurants et développement des services

En octobre 2023, nous avons déclaré un événement indésirable grave auprès de notre autorité, relatif à une situation inquiétante du réseau électrique au sein de l'établissement. Après une importante mobilisation des parties prenantes dans ce chantier d'ampleur, cette problématique majeure a été solutionnée en fin d'année 2024. La dépose du transformateur a été réalisée et le raccordement du nouveau compteur C4 a été réalisé le 28 octobre 2024, clôturant ainsi l'évènement indésirable grave. Par ailleurs, tout au long de l'année, de nombreuses activités et animations sont proposées comme support d'épanouissement et de bien-être aux usagers. Le FAM a notamment mené un travail de réécriture du projet de la structure. Les équipes sont à remercier au regard de leur investissement dans ces temps indispensables pour se projeter sur 5 ans.

Le Pôle Soins



LE RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER DE L'ASSOCIATION

L'activité principale de l'association est d'apporter un appui moral et matériel, aux personnes en situation de handicap mental et de leur famille.

Elle a aussi une activité de gestion patrimoniale à travers la détention et la mise en location d'appartements dans les résidences de La Dauphine et des Téméraires, à Dives sur Mer.

Depuis 2024, elle a regroupé dans ses comptes les locations des appartements de La Piéride à Dozulé et de la Triade à Troarn, et de leur sous-location. Toutes les locations de ces biens sont destinées à l'habitat de personnes en situation de handicap que l'on accompagne.

L'année 2024 a été marquée par la réalisation d'un legs et procurant une ressource exceptionnelle.

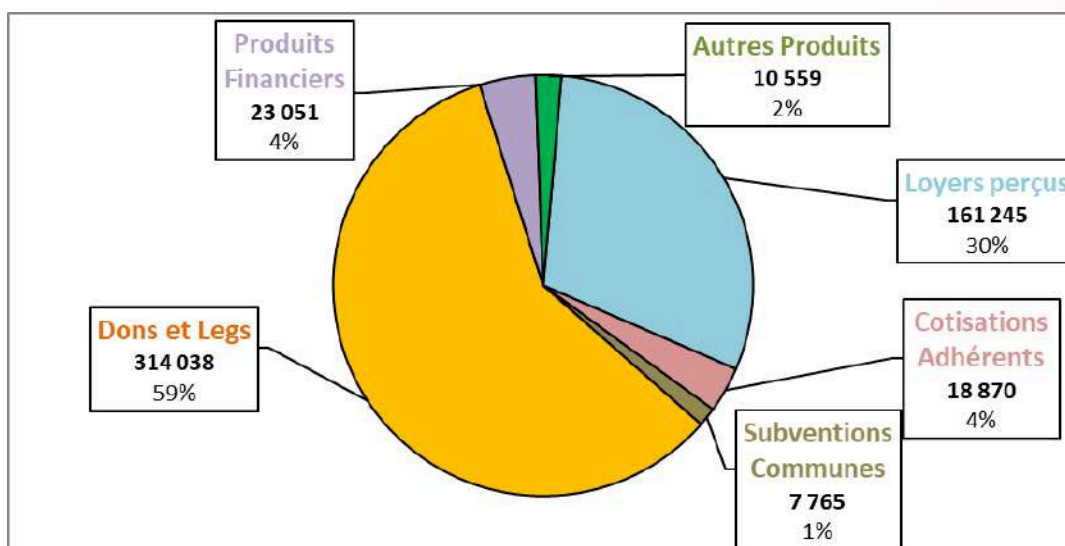
Le résultat est excédentaire au 31/12/2024 de 321.041,85 €

1. LES PRODUITS

Le schéma de synthèse des produits ci-dessous présente par grandes catégories les différentes sources de revenus pour la gestion de la vie associative et la gestion patrimoniale. Le total s'élève à **535 528 €** :

- Le montant des dons reçus s'élèvent à 11 666 € (dont 5 597 € issus de « l'Opération Brioches 2024 »). La réalisation du legs (un appartement à Deauville) a généré un produit d'une valeur de **302.370 €**
- Les loyers perçus (et provisions pour charges) des différentes locations d'appartements s'élèvent à **161 245 €**
- Le montant total des cotisations des 210 adhérents s'élèvent à **18 870 €**
- Les produits financiers d'un montant de **23 051 €** portent sur la rémunération des livrets
- Les subventions versées par 27 communes de la Côte Fleurie s'élèvent à la somme de **7 765 €**
- Les autres produits correspondent à la vente de 2 véhicules en résidences pour un montant de 8 900 € et de diverses facturations locatives pour 1 659 €

PRODUITS 2024

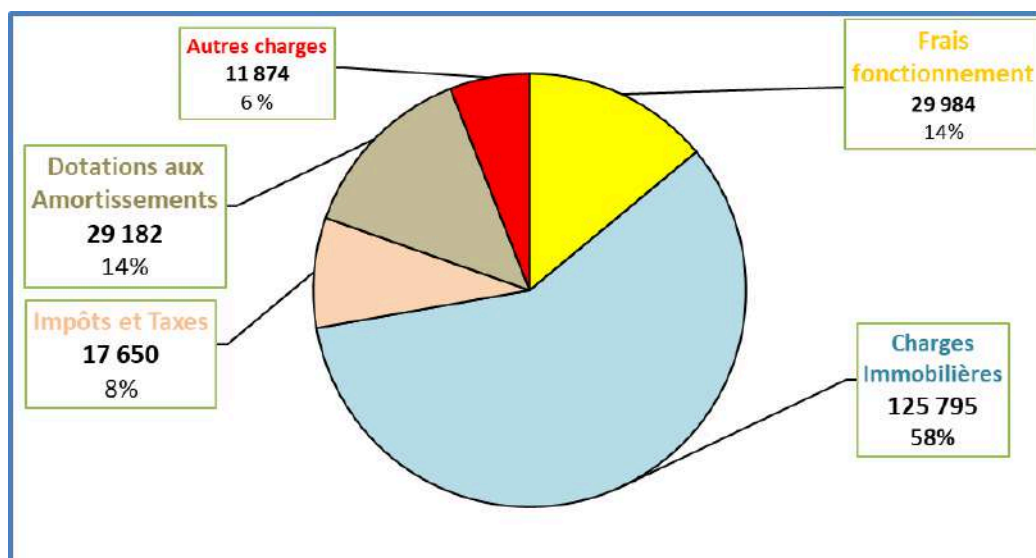


2. LES CHARGES

Le schéma de synthèse des charges ci-dessous présente par grandes catégories les différentes dépenses de l'association, dont le total s'élève à **214.486 €** :

- Les charges immobilières d'un montant total de 125.795 € comprennent principalement :
 - les dépenses de locations des appartements de La Piéride et de la Triade pour 54.699 €
 - les dépenses d'entretien des bâtiments et jardins pour 27.220 €
 - les charges de copropriété pour 17.613 €
 - les différents achats de fournitures et matériel pour 12.397 €
 - l'entretien et la maintenance du matériel pour 10.340 €
 - les assurances pour 2.627 €
 - les intérêts d'emprunts pour 899 €
- Les impôts et taxes pour **17.650 €** représentent majoritairement les taxes foncières pour les huit appartements acquis.
- Les frais de fonctionnement de l'association s'élèvent à **29.984 €** et comprennent principalement :
 - les cotisations versées aux organismes du réseau de l'UNAPEI pour 12.388 €
 - les frais de mission, de déplacements et de participation au congrès pour 9.622 €
 - les frais d'assemblée générale pour 1 855 €
 - les assurances, les frais d'affranchissement, les télécommunications pour 4.981 €
- Les dotations aux amortissements d'un montant total de **29.182 €** correspondent aux amortissements des agencements des appartements pour 20 304 €, des agencements du jardin intergénérationnel de Dozulé pour 8.047 € et pour divers matériels 831 €
- Les autres charges d'une valeur de **11.874 €** sont les dépenses à engager pour « l'Opération Brioches »

CHARGES 2024



3. LE RESULTAT

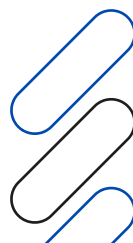
Au global, l'association présente un excédent exceptionnel de **321 041,85 €**. Ce résultat en forte hausse par rapport à l'année 2023, dont le montant était de 561 €, s'explique principalement par le produit du legs obtenu, d'un montant de 302 370 €.

Le résultat 2024 se décompose en :

- un déficit de 1.156,79 € (contre un déficit en 2023 de 950 €) au titre de la gestion immobilière
- un excédent de 23.051,26 € (contre 3.211 € en 2023) au titre des produits financiers
- un déficit sur la gestion associative de 5.845,51 €
- un excédent exceptionnel de 304.992,89 € dont legs et opération brioches

4. BENEVOLAT

Sept administrateurs bénévoles ont décompté leur temps passé au profit de l'association, pour un total d'heures de 715 et dont la valorisation s'élève à 15.730 €. Ces administrateurs ont également fait don à l'association de leurs frais de déplacement totalisant 4.739 €.



RAPPORT FINANCIER DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOUMIS A CONTROLE DES AUTORITES DE FINANCEMENT

Les résultats comptables des établissements et services gérés par l'APAEI sont globalement **excédentaires de 82.665,31 euros** avant reprises des résultats et réserves antérieurs, notifiées par les financeurs.

Le total net des résultats à affecter tous établissements confondus, y compris les reprises de résultats et réserves est de 414.977,16 euros sur les établissements soumis à contrôle (402.663,03 € ARS et 12.314,13 € Conseil départemental)

Ces résultats soumis à contrôle des financeurs sont issus de l'activité réalisée supérieure à la prévision pour 10.580 euros, et à un écart favorable sur la gestion des établissements de 404.397 euros, soit 2,32 % du volume global des charges.

Les crédits non reconductibles (CNR) ont été alloués et ont porté :

- En dépenses de groupe 2, personnel pour un PAG
- En dépenses de groupe 3, une allocation pour les travaux de l'internat de l'IME : 112.294 € et pour la MAS, un crédit de 45.255 € au titre du réseau d'alimentation électrique

CREDITS NON RECONDUCTIBLES 2024								
ETABLISSEMENT	CREDITS ALLOUES				DEPENSES REELLES			
	dépenses groupe 1	dépenses groupe 2	dépenses groupe 3	TOTAL	dépenses groupe 1	dépenses groupe 2	dépenses groupe 3	TOTAL
IME		28 281	112 294	140 575		35 285	112 294	147 579
MAS			45 255	45 255			68 011	68 011
TOTAL	0	28 281	157 549	185 830	0	35 285	180 305	215 590
DONT ARS	0	28 281	157 549	185 830	0	35 285	180 305	215 590
DONT CD14	0	0	0	0	0	0	0	0

Les produits totalisent 17.491.003 €. Ils comprennent les produits de la tarification, correspondant au financement net des établissements et services, alloué par les financeurs, sous forme de facturation en prix de journée ou de versement de dotations globales. Ces produits de la tarification sont perçus à hauteur de 16.079.947 euros, soit +1,67 % par rapport à 2023. Ils se répartissent entre l'A.R.S pour 10.349.931 euros (64 %) et le Conseil Départemental pour 5.730.016 euros (36 %).

Les charges totalisent 17.408.337 €. Elles comprennent les charges d'exploitation (groupe 1 dont essentiellement les consommations de biens et services) pour 2.422.524 €, les charges de personnel (groupe 2) pour 12.379.927 € et les charges de structure (groupe 3 dont essentiellement locations, amortissements, entretien, assurances) pour 2.605.886 €. Sont compris dans ces charges, les opérations correspondants aux crédits non reconductibles cités ci-dessus pour 215.590 €.

Les reprises de résultats antérieurs totalisent un montant globalement excédentaire de 287.057 €, et ont été soustraites à la dotation en produits de tarification. Également, il a été soustrait une quote-part de réserves au titre des mesures d'exploitation, pour un total de 45.255 € euros, concernant la MAS pour les nouveaux raccordements au réseau électrique.

RAPPORT FINANCIER DE L'ACTIVITE COMMERCIALE EN E.S.A.T. EN GESTION NON CONTROLEE

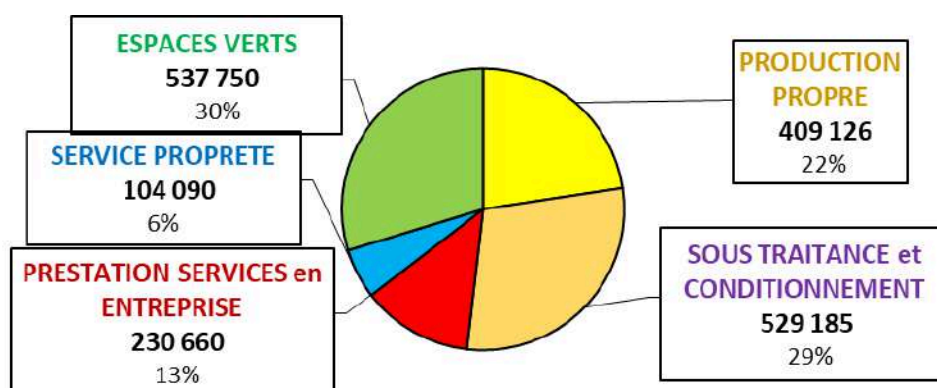
Les activités commerciales et de production des Ateliers de la Côte Fleurie ont dégagé pour l'année 2024, un résultat **excédentaire de 267.256,68 €** même si le chiffre d'affaires global de **1 810 811 €** baisse de 6,91 % par rapport à 2023.

1. COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1.810.811 € :

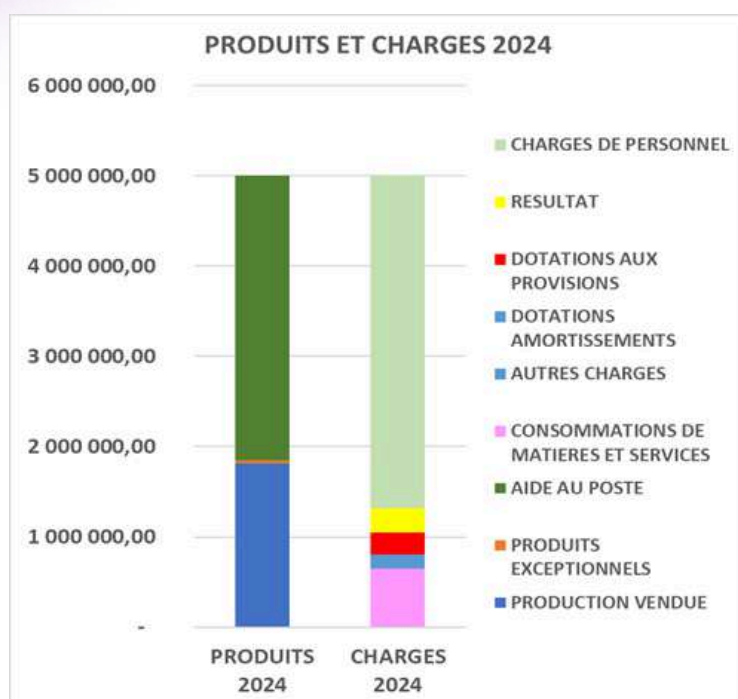
Le schéma de synthèse ci-dessous présente les chiffres d'affaires (en €) des 5 grandes activités :

- Les Espaces Verts : Cette activité importante a généré un chiffre d'affaires de **537 750 €** en 2024, en léger recul (-5%) par rapport à 2023
- La Sous-Traitance et le Conditionnement (y compris les ateliers d'Assemblage d'éléments et de Façonnage de cartons) ont produit un chiffre d'affaires de **529 185 €**, en hausse (+ 33 %) par rapport à 2023
- La Production Propre, avec un chiffre d'affaires total de **409 126 €**, correspond aux activités de production des ateliers Bois (354 017 €) et Articles de Décoration (13 232 €), dont les chiffres d'affaires ont baissé par rapport à 2023, et de l'activité Métallerie, dont le chiffre d'affaires (41 877 €) est plutôt constant
- Les Prestations extérieures sont les détachements collectifs ou individuels de travailleurs en dehors des ESAT, chez le client. Ces activités inclusives doivent être proposées aux travailleurs en lien avec le Plan de transformation des ESAT. Le chiffre d'affaires 2024 s'élève à **230 660 €**, en baisse de 17% par rapport à 2023, principalement dû à l'arrêt des contrats avec le CHU de Caen et de La Poste de Giberville
- Le service Propreté réalise un chiffre d'affaires de **104 090 €** en 2024, soit une augmentation de + 22% par rapport à 2023. Le client principal est l'APAEI avec les Ateliers de la Côte Fleurie et l'IME. L'objectif est de développer l'activité à l'extérieur

Répartition du Chiffre d'Affaires 2024



2. REPARTITION DES CHARGES ET PRODUITS :



Les éléments relatifs au personnel, de l'ordre de 73 % des flux, sont représentés en vert foncé pour les recettes d'aides aux postes et en vert clair, les charges. Ceci permet de montrer la part des charges des salaires en rémunération directe dans le chiffre d'affaires.

Le résultat en jaune (coté charges) donne la part économisée sur le chiffre d'affaires.

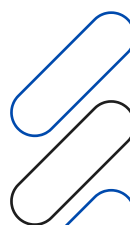
En 2024, les dotations aux provisions (en rouge) sont exceptionnellement élevées en raison d'un risque de perte sur un marché public (226.419 €). Ce litige est traité par un avocat. Par conséquent, sans cet événement, le résultat aurait dépassé le résultat de l'an dernier de 434.929 €.

3. COMMENTAIRE DES FLUX LES PLUS IMPORTANTS :

L'Aide aux Postes. L'Etat verse à l'ESAT une aide, pour chaque travailleur handicapé rémunéré, équivalent à 50,7 % du SMIC. C'est l'Agence de Services et de Paiement (ASP) qui intervient auprès de l'ESAT en tant qu'organisme payeur pour rembourser l'aide et contrôler leur attribution selon les notifications de la MDPH. En 2024, l'aide versée, charges sociales comprises, est de **3 147 770 €**.

Les Charges de Personnel sont composées de la rémunération directe augmentée de l'aide au poste, basée sur la valeur du SMIC et calculée au prorata du temps de travail. Les charges sociales afférentes aux salaires versés, y compris la mutuelle depuis le 1^{er} juillet 2024, la formation et les provisions pour congés payés, sont aussi pris en compte dans cette rubrique pour un total de **3 659 943 €** en 2024.

L'effectif en ETP des travailleurs accompagné est de 227,20 ETP à fin 2024 contre 230,50 ETP à fin 2023.



4. REPARTITION DU RESULTAT PAR ATELIERS :

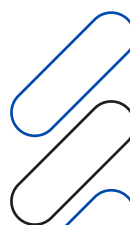
Le résultat net comptable atteint 267.257 € contre 434.929 € en 2023. Son affectation est proposée en réserve des résultats cumulés.

Le résultat net comptable se décompose comme suit par atelier :

	Bois	Méallerie	Condts Sous-trait	Assemblage Eléments Méca et Elect	Prestations Extérieures	Articles de décoration	Façonnage Cartons	Service Propreté	Pestations Esp. Verts	
2024	64 615	5 798	- 25 186	11 982	- 52 663	- 48 781	10 623	55 996	244 872	267 256
2023	79 892	5 720	- 182 046	7 817	241 491	- 41 879	19 155	34 605	270 173	434 928
Ecart en €	- 15 277	78	156 860	4 165	- 294 154	- 6 902	- 8 532	21 391	- 25 301	- 167 672
Ecart en %	-19%	1%	-86%	53%	-122%	16%	-45%	62%	-9%	-39%

L'ensemble des résultats par atelier sont de bon niveau, malgré les variations négatives par rapport à 2023 de certaines activités. L'impact de la provision pour créances litigieuses se porte sur l'activité « Prestations extérieures » où le déficit est apparent à -52.663 €.

L'atelier « Articles de décoration » doit développer son activité à partir de 2025 grâce à l'acquisition de 3 machines-outils permettant la broderie, le flocage textile et le fraisage + gravure sur bois.



AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'administration a voté en avril 2025 l'affectation des résultats suivants de l'exercice 2024, pour :

- **Les résultats en gestion propre :**

- L'association, par affectation sur les fonds associatifs, de l'Excédent de 321.041,85 €
- La section commerciale d'E.S.A.T., à la réserve statutaire, de l'Excédent de 267.256,68 €

- **Les résultats en gestion contrôlée pour les établissements et services médico-sociaux** représentant des résultats à affecter pour 414.977,16 €.

Les résultats des établissements seront examinés ultérieurement par les financeurs.

Le Conseil d'Administration a décidé de solliciter l'affectation des résultats 2024 partagée en :

- réserve de compensation des déficits, préconisée pour le CPOM,
- réserve d'Excédents affectés à des investissements notamment pour les projets immobiliers à inclure aux Plans Pluriannuels d'Investissements
- report à nouveau pour reprise de résultat et report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation.

L'affectation souhaitée des résultats est détaillée ci-dessous :

RESULTATS SOUMIS A CONTRÔLE				PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS				
ETS	FINANCEUR	Résultats à affecter 2024		RESERVE DES EXCEDENTS P/ INVESTISSEMENTS AUTRE QUE IMMOBILIER	RESERVE EN MESURES D EXPLOITATION	RESERVE DES EXCEDENTS S/ INVESTISSEMENTS POUR LES PROJETS IMMOBILIERS	Réserve de compensation des déficits	REPRISE DES RESULTATS
		Excédent	Déficit					
SIEGE	ARS		- 25 425,40					- 25 425,40
SASLA	CD	37 078,16		37 078,16				
I-M-E- & CAFS	ARS	224 299,16				159 299,16	65 000,00	
SESSAD	ARS	127 206,81				127 206,81		
ESAT	ARS		- 5 126,41					- 5 126,41
F.A.M DOZULE	CD		- 7 536,46					- 7 536,46
FJV HEB	CD		- 8 918,95					- 8 918,95
FJV FOA	CD	33 748,13			33 748,13			
SAJH	CD		- 42 056,75					- 42 056,75
M A S	ARS	81 708,87			40 000,00	41 708,87		
TOTAL		504 041,13	- 89 063,97	37 078,16	73 748,13	328 214,84	65 000,00	- 89 063,97
Résultat des budgets sociaux			414 977,16					414 977,16

Les résultats par financeur se répartissent de la façon suivante :

A.R.S 402.663,03 €

Conseil départemental12.314,13 €

LES INVESTISSEMENTS de L'APAEI REGROUPEE

Ils ont été réalisés en 2024 pour un total de 1.207.162 €

La répartition des acquisitions porte sur :

- Des éléments des constructions, leurs agencements : 71.404 € dont acquisition d'un appartement en résidence par l'association
- les équipements destinés à la gestion des économies d'énergies : 163.335 €
- les équipements liés à la sécurité des biens et des personnes, et dispositif anti-légionnelle : 49.472 €
- les équipements, matériel et outillage : **922.951 €** au titre de :
 - remplacement de matériel et outillage en ESAT pour 136.438 €
 - remplacement de matériel hôtelier et de restauration pour 53.201 €
 - remplacement de matériel paramédical pour 3.325 €
 - renouvellement de **matériel de transport : 706.413 €** pour 33 véhicules (dont 8 supplémentaires)
 - renouvellement de matériel informatique pour 20.982 €
 - renouvellement de mobilier et éléments divers pour 2.592 €

Les investissements en cours au 31/12/2024 s'élèvent à 51.536 € et concernent notamment les commandes Masselin Energie pour le matériel destiné aux économies d'énergies dont l'installation s'est terminée en 2025.

Les acquisitions de véhicules ont entraîné la cession de 18 véhicules totalement amortis pour une valeur totale de 18.200 € ; cette valeur est reprise en provisions règlementées, intégrée au fonds de roulement d'investissement.

Il n'y a pas eu de souscription d'un emprunt bancaire sur cet exercice.



LA SANTE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Bilan financier et composition de la trésorerie

	2022	2023	2024	ECART
FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT	8 110 297	9 344 340	9 583 584	239 244
FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	3 789 223	3 875 045	4 080 707	205 662
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-2 011 645	-2 123 255	-806 911	1 316 344
TRESORERIE	9 887 875	11 096 130	12 857 380	1 761 250

Le **FONDS de ROULEMENT d'INVESTISSEMENT** augmente de 239 K€ en raison :

- De l'affectation des résultats 2023 en réserves (Association et ESAT Activité commerciale).....435 K euros
- De l'affectation d'une quote-part des résultats 2022 (ETS sous contrôle)
En réserve d'investissement.....132 K euros
- De la dotation à la réserve d'équipement des Ateliers d'ESAT et provisions règlementées.....153 K euros
- De la dotation à la réserve de compensation des amortissements.....132 K euros
- De la dotation en soutien à l'investissement Internat IME (CNR ARS)..112 K euros
- Des dotations aux amortissements566 K euros
- Des subventions & taxe d'apprentissage reçues35 K euros
- MOINS Les investissements réalisés et en cours.....- 1.169 K euros
- MOINS Les remboursements d'emprunts.....- 131 K euros
- MOINS Les reprises de subventions et réserves- 27 K euros

Le **FONDS de ROULEMENT d'EXPLOITATION** augmente de 206 K€ en raison :

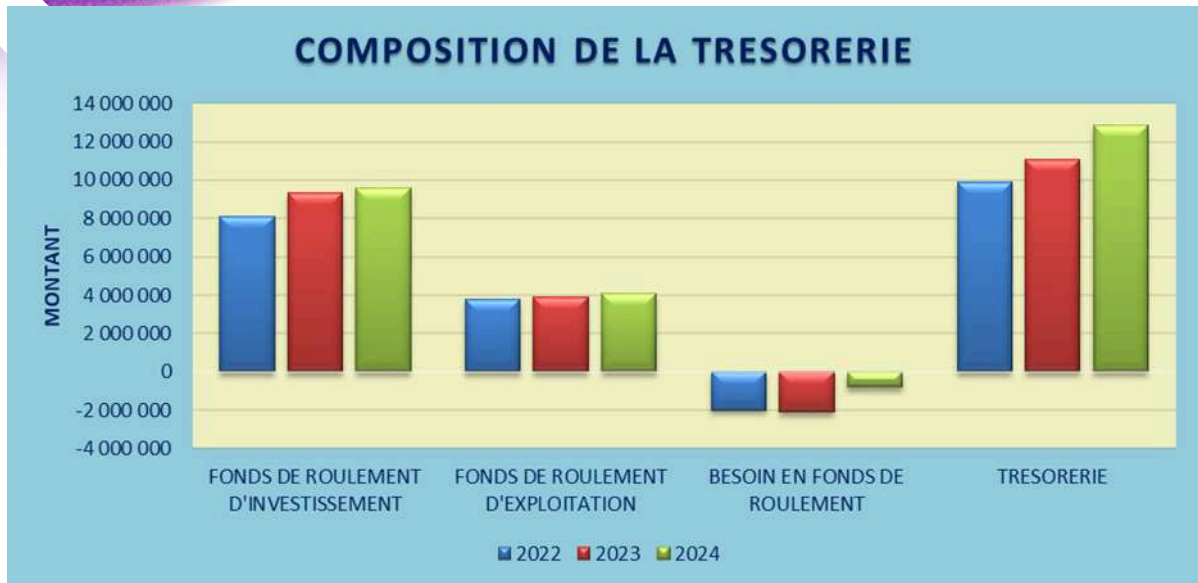
- Des résultats excédentaires 2024.....671 K euros
- Des dotations provisions p/ remise en état sites SAJH102 K euros
- Des dotations en fonds dédiés (opération brioches+acc jour FAM).....69 K euros
- Des dotations provisions p/ départs à la retraite77 K euros
- MOINS les résultats 2023 (Assoc & ESAT) affectés en réserve.....- 435 K euros
- MOINS les résultats 2021 affectés en réserve d'investissement.....- 264 K euros

Le **BESOIN en FONDS de ROULEMENT** diminue de 1.316 K€ en raison :

- De la baisse des stocks.....- 8 K euros
- De la diminution des créances- 1.260 K euros
- De la diminution des dettes Fournisseurs.....98 K euros
- De l'augmentation des dettes fiscales et sociales.....- 142 K euros



La **TRESORERIE** varie par conséquent de la somme des éléments ci-dessus, soit une augmentation de 1.761 K€, dont les écarts les plus significatifs portent sur les résultats excédentaires 2024 de 670 K €, de la diminution des créances de 1.260 K€.

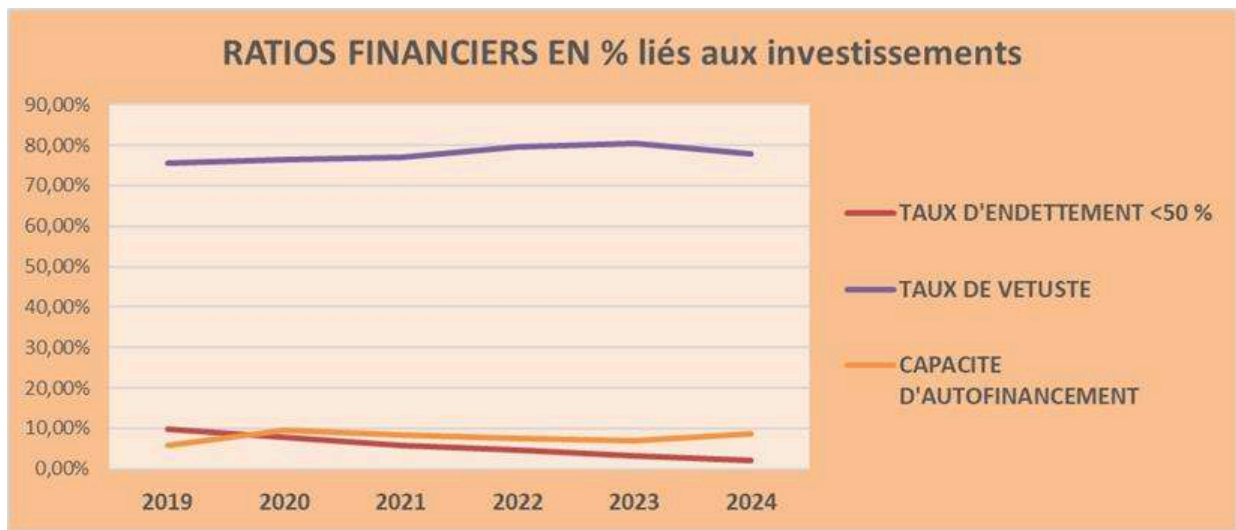


- **Ratios**

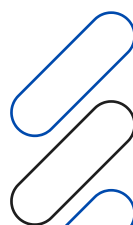
Le taux d'endettement global est de 2,17 % contre 3,18 % en 2023, dont la norme se situe à moins de 50 %. Par ailleurs, le ratio de vétusté des immobilisations a diminué suite au renouvellement des véhicules pour atteindre 77,87 % en 2024.

Le taux de CAF (Capacité d'autofinancement) atteint 8,74 % contre 6,87 % en 2023.





La situation financière reste favorable à la réalisation des projets attendus dans le cadre du CPOM et surtout en matière immobilière, pour l'adaptation de l'internat de l'IME, la rénovation des sites d'ESAT, la reconstruction de la MAS, puis celle du SAJH.



BILAN REGROUPE

ASSOCIATION REGROUPEE

Bilan

ACTIF	Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois			31/12/2023 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	392 527,31	-264 108,30	128 419,01	143 680,51
Constructions	10 113 779,87	-8 122 688,37	1 991 091,50	1 966 784,00
Installations techniques matériel et outillage	1 238 032,05	-983 107,77	254 924,28	246 097,08
Autres immobilisations corporelles	4 830 976,87	-3 578 180,35	1 252 796,52	632 069,35
Immobilisations corporelles en cours				72 988,37
Avances et acomptes	51 535,84		51 535,84	16 783,11
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Autres titres Immobilisés	736 140,00		736 140,00	735 220,00
Autres	12 961,15		12 961,15	13 445,94
TOTAL I	17 375 953,09	-12 948 084,79	4 427 868,30	3 827 068,36
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				0,04
TOTAL II				0,04
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours	116 614,65		116 614,65	124 311,72
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	24 391,19		24 391,19	321,02
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	3 059 346,87		3 059 346,87	4 365 938,17
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	209 305,80		209 305,80	186 782,97
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	6 600 000,00		6 600 000,00	4 800 000,00
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	6 261 723,76		6 261 723,76	6 347 396,97
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	28 153,45		28 153,45	29 780,48
TOTAL III	16 299 535,72		16 299 535,72	15 854 531,33
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion Actif				



PASSIF	Arrêté au 31/12/2024	31/12/2023
	Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 236 162,81	1 236 162,81
Fonds propres complémentaires	960 947,66	960 386,96
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	368 987,80	368 987,80
Ecart de réévaluation		
Ecart de réévaluation	93 284,52	93 284,52
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	6 093 733,99	5 598 869,04
Réserves pour projet de l'entité	3 202 732,26	2 819 452,39
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	3 035 485,26	2 652 205,39
Report à nouveau		
Report à nouveau	188 893,39	314 664,12
dont report à nouveaux des activité sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	188 893,39	314 664,12
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	670 963,84	638 923,06
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	12 815 706,27	12 030 730,70
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	267 432,60	251 821,81
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	2 570 737,78	2 478 136,20
	TOTAL I	15 653 876,65
Fonds reportés et dédié:		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds reportés liés aux legs et donation	33 806,52	39 546,52
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	91 290,31	16 544,23
	TOTAL II	125 096,83
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
	TOTAL III	
Provisions		
Provisions pour risques	226 361,61	230 370,96
Provisions pour charges	1 743 398,21	1 527 969,50
	TOTAL IV	1 969 759,82
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	332 743,80	463 675,60
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses	10 682,18	7 657,91
Avances et acomptes sur commandes		
Avances et acomptes sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	763 018,45	864 723,67
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	1 438 908,30	1 296 457,52
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		38 315,22
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	430 619,02	435 575,92
Instruments de trésorerie		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	2 698,97	73,97
	TOTAL V	2 978 670,72
Ecart de conversion Passif		
Ecart de conversion Passif		

PASSIF	Arrêté au 31/12/2024 Durée 12 mois	31/12/2023 12 mois
TOTAL VI		
TOTAL GENERAL	20 727 404,02	19 681 599,73



COMPTE DE RESULTAT REGROUPE AU 31/12/2024

Compte de résultat

ASSOCIATION REGROUPEE

	Arrêté au : 31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises	87,42	0,00			87,42	
Production vendue (biens)	1 699 093,15	10,45	1 880 457,12	11,76	-181 363,97	-9,64
Production vendue (services)	16 265 206,19	100,00	15 988 851,45	100,00	276 354,74	1,73
Chiffre d'affaire	17 964 386,76	110,45	17 869 308,57	111,76	95 078,19	0,53
Production stockée	537,20	0,00	-31 331,24	-0,20	31 868,44	-101,71
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	3 000,00	0,02	3 550,00	0,02	-550,00	-15,49
Reprises/prov. & amort. transf. de charge	74 806,86	0,46	133 409,42	0,83	-58 602,56	-43,93
Autres produits	3 979 231,05	24,46	3 590 867,58	22,46	388 363,47	10,82
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	22 021 961,87	135,39	21 565 804,33	134,88	456 157,54	2,12
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	1 049,84	0,01	813,27	0,01	236,57	29,09
Variation de stocks	8 234,27	0,05	55 628,03	0,35	-47 393,76	-85,20
Achat de matières premières et autres	230 422,91	1,42	246 933,28	1,54	-16 510,37	-6,69
Autres achats et charges externes	4 527 047,02	27,83	4 485 394,93	28,05	41 652,09	0,93
Impôts, taxes et versements assimilés	1 114 064,80	6,85	995 980,98	6,23	118 083,82	11,86
Salaires et traitements	10 552 537,28	64,88	10 074 722,43	63,01	477 814,85	4,74
Charges sociales	3 757 913,94	23,10	3 518 611,06	22,01	239 302,88	6,80
Dotation	1 063 495,13	6,54	934 459,37	5,84	129 035,76	13,81
Autres charges	38 861,85	0,24	81 029,11	0,51	-42 167,26	-52,04
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	21 293 627,04	130,92	20 393 572,46	127,55	900 054,58	4,41
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	728 334,83	4,48	1 172 231,87	7,33	-443 897,04	-37,87
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III						
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV						
OPÉRATION EN COMMUN						
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	23 103,50	0,14	3 798,27	0,02	19 305,23	508,26
Autres intérêts et produits assimilés	168 732,91	1,04	19 102,03	0,12	149 630,88	783,32
Reprises/provisions et transfert de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	191 836,41	1,18	22 900,30	0,14	168 936,11	737,70
Charges financières						
Charges financières	7 808,46	0,05	11 275,49	0,07	-3 467,03	-30,75
Autres charges financières						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	7 808,46	0,05	11 275,49	0,07	-3 467,03	-30,75
RESULTATS FINANCIERS	184 027,95	1,13	11 624,81	0,07	172 403,14	1 483,06
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	912 362,78	5,61	1 183 856,68	7,40	-271 493,90	-22,93
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	22 727,81	0,14	79 469,77	0,50	-56 741,96	-71,40
Sur opération en capital	73 131,38	0,45	47 067,65	0,29	26 063,73	55,38
Reprises/provisions et transfert de char	17 845,96	0,11	236,25	0,00	17 609,71	7 453,85
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	113 705,15	0,70	126 773,67	0,79	-13 068,52	-10,31
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion			1 513,01	0,01	-1 513,01	-100,00
Sur opération en capital	2 541,36	0,02	7 102,33	0,04	-4 560,97	-64,22
Dotation aux amortissements et aux prov.	282 677,65	1,74	663 091,95	4,15	-380 414,30	-57,37
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	285 219,01	1,75	671 707,29	4,20	-386 488,28	-57,54
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-171 513,86	-1,05	-544 933,62	-3,41	373 419,76	-68,53
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices	139,00	0,00			139,00	
TOTAL X	139,00	0,00			139,00	
PRODUITS	22 327 503,43	137,27	21 715 478,30	135,82	612 025,13	2,82
CHARGES	21 586 793,51	132,72	21 076 555,24	131,82	510 238,27	2,42
SOLDE INTERMÉDIAIRE	740 709,92	4,55	638 923,06	4,00	101 786,86	15,93
Total XI						
Eng. à réaliser sur ressources affectés	69 746,08	0,43			69 746,08	
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
REPRISE DE RESULTAT N-2						
TOTAL XI	69 746,08	0,43			69 746,08	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	670 963,84	4,13	638 923,06	4,00	32 040,78	5,01



Compte de résultat

ASSOCIATION REGROUPEE

Arrêté au :	31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature						
Bénévolat	15 730,00	0,10	15 900,00	0,10	-170,00	-1,07
CONTRIBUTIONS PRODUITS	15 730,00	0,10	15 900,00	0,10	-170,00	-1,07
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	15 730,00	0,10	15 900,00	0,10	-170,00	-1,07
CONTRIBUTIONS CHARGES	15 730,00	0,10	15 900,00	0,10	-170,00	-1,07



LE RAPPORT D'ORIENTATION

2024-2028

Extrait du Projet Associatif Global



Le Projet Associatif Global a été réécrit et a permis de repenser nos orientations pour les cinq années à venir.

Notre association doit continuer sa transformation, les orientations et objectifs à poursuivre ont été fixés pour déployer une offre d'accueil centrée sur les besoins d'accompagnement et ce, à chaque étape du parcours de vie des usagers.

Nos orientations pour les 5 ans à venir

L'APAEI Côte Fleurie souhaite inscrire sa réflexion et ses actions, pour les cinq années à venir, dans la dynamique proposée par l'UNAPEI à travers les trois orientations stratégiques qui ont été adoptées à Nantes lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2023, orientations dont nous reprenons les intitulés dans les titres des trois axes déclinés ci-dessous, pour ce qui concerne notre cadre local.

Les années 2020 seront le temps, au-delà de la préservation nécessaire de la professionnalité, de la reconquête du sens, dans la vie quotidienne de chacun, dans les réseaux dans lesquels l'association évolue, et, plus globalement, d'un point de vue sociétal.

AXE I. Améliorer la qualité de vie de chacun au quotidien

- **Action 1 : Reconstruire le SAJH et la MAS**

Les bâtiments du SAJH à Troarn et de la MAS à Dozulé sont vétustes et ne sont plus adaptés aux attentes en matière d'accessibilité. Le projet, sous réserve d'un accord à trouver par les financeurs, est de construire un nouvel ensemble immobilier afin d'améliorer l'accueil et le confort des résidents.



• **Action 2 : Assurer un meilleur suivi médical**

L'idée est de développer la plateforme santé afin de suivre toutes les personnes accueillies, quel que soit l'établissement.

1. Assurer aux usagers un suivi médical adapté en lien avec leur pathologie, leur âge, leurs spécificités
2. Prôner la santé et la sécurité au travail dans les ESAT
3. Proposer l'accès à la télémedecine pour les simples consultations ou les prises en charge régulière des maladies chroniques (renouvellement d'ordonnance...) ou pour certaines urgences. Cela évite les contraintes des déplacements et du temps perdu en salle d'attente, aussi bien pour l'utilisateur que l'accompagnant. Les téléconsultations ne remplaceront pas les consultations en présentiel mais les compléteront
4. Utiliser plus les nouvelles technologies et tirer parti de la transformation digitale
5. Mettre en place le Dossier Médical Partagé (DMP) de l'Assurance Maladie
6. Développer des partenariats avec les hôpitaux, la HAD, les EHPAD
7. Développer les actions de prévention (addictions, sexualité, cancers, planning familial, réseau bucco-dentaire...)
8. Former les professionnels sur la prise en soins des différents publics et de leurs spécificités

• **Action 3 : Assurer la cohérence et la continuité des parcours de vie**

Il faut appréhender différemment l'accompagnement, selon certains moments de la vie afin de mieux répondre aux besoins spécifiques du moment car chaque usager a ses propres besoins

1. Développer les passerelles entre les différents pôles : enfance, adolescence et adultes, scolarité et travail, occupations et loisirs, santé et vieillesse
2. Décloisonner les établissements et services pour être plus réactifs et apporter des réponses aux besoins identifiés
3. Mettre en place un accompagnement spécifique sur les périodes de grande transition de la vie comme l'entrée dans le monde du travail (souvent synonyme de rupture) ou lors du départ à la retraite
4. Mieux informer et guider les familles dans ces périodes de transition
5. Conduire la transformation de l'offre pour des parcours de vie personnalisés
6. Suivre et réévaluer régulièrement le projet personnalisé pour développer une suite cohérente
7. Prendre en compte la personne handicapée dans sa globalité pour favoriser la qualité de vie dans un parcours sans rupture



• **Action 4 : Imaginer de nouvelles solutions de qualité de vie pour les personnes vieillissantes**

L'allongement de l'espérance de vie des personnes handicapées fait émerger de nouveaux besoins en terme d'accompagnement. Ce phénomène n'a pas vraiment été anticipé par nos instances. Face à cet enjeu important, notre association doit se mobiliser pour essayer d'apporter des réponses adaptées afin de maintenir une qualité de vie.

1. Vieillir chez soi serait la meilleure solution. Quel que soit l'endroit où la personne vit, foyer, appartement supervisé, maison d'accueil spécialisé ... l'objectif serait d'apporter du soutien au lieu du domicile actuel. Il ne faut pas rompre le parcours de vie de la personne handicapée qui peut être ressenti comme une brutalité. Le changement de lieu de vie peut être une expérience traumatisante, comme pour tout un chacun. L'idée serait de mettre en place des équipes mobiles spécifiques qui se déplaceraient dans les différents lieux de vie. Si l'intervention d'une équipe mobile d'aide à la vie quotidienne et/ou d'animation est requise, il peut s'avérer nécessaire de créer une telle équipe. Ce n'est pas la personne en perte d'autonomie qui bougerait mais les accompagnants qui se déplaceraient
2. Des aménagements du logement seront certainement nécessaires. Faire connaître et utiliser « Ma prime Adapt » qui permet, sous conditions, de réaliser des travaux d'adaptation du logement
3. Dans d'autres cas, il faudra rechercher ou inventer des partenariats avec des EHPAD existants pour mettre en place des Unités de vie pour Personnes Handicapées Vieillissantes



• **Action 5 : Favoriser le bien-être des personnes accompagnées**

La recette du bien-être est très large. Elle passe par la relaxation, le sport, le plaisir gustatif, la musique, les sorties culturelles, la médiation animale...

1. Développer le sport-santé, le sport bien-être, le yoga, la sophrologie... pour le plus grand bien du corps et de l'esprit. Le sport permet d'oublier les soucis et de se vider la tête
2. Pratiquer plus régulièrement ces activités en les adaptant aux capacités de chacun
3. Créer des moments de sérénité au quotidien en mettant en place des moments de routine, d'une durée de 15 mn ou plus
4. Pratiquer, avec des méthodes simples, la méditation de pleine conscience, qui aide à réduire l'anxiété et améliore la santé émotionnelle et la qualité du sommeil
5. Développer l'écoute de la musique et plus particulièrement les musiques relaxantes (musique douce, classique) en proposant aux usagers des playlists. Ces musiques aident à se détendre, à baisser le stress et apaise les tensions. De plus, elles favoriseraient la concentration et faciliteraient les apprentissages
6. Développer le chant, les moments de silence, d'émerveillement
7. Valoriser les activités « plaisirs »

AXE II. Agir en réseau pour renforcer notre impact

• **Action 6 : Reconstruire une dynamique et des liens inter familiaux**

On considère le terme « famille » au sens large. Cela peut être aussi bien les parents, les grands-parents, les frères et sœurs, ou d'autres membres de la famille, y compris de la famille recomposée. Il peut s'agir également d'amis proches de la famille.

1. Imaginer des dispositifs de mise en relation des familles (sur le modèle des associations de parents d'élèves ou associations d'usagers par exemple), afin de mettre en commun les expériences personnelles au profit de tous, et de se soutenir
2. Favoriser les échanges, le dialogue entre les personnes accueillies, les familles, les professionnels, les tutelles par le biais de : rencontres sur les différents sites, réunions de rentrée pour rappel à tous des règles de fonctionnement, des bonnes pratiques, des activités possibles, portes ouvertes, cafés, conférences/débats
3. Inciter les familles à participer aux différentes opérations (vente des brioches, achat de fleurs et/ou de jouets en bois, brocantes) ...
4. Mobiliser les familles autour d'événements festifs, de moments de partage afin de se rencontrer et de mieux se connaître
5. Sensibiliser les familles à la vie associative et susciter leur adhésion pour soutenir l'action militante de l'association
6. Faire vivre et favoriser le bénévolat au sein de l'association et répondre aux demandes de bénévolat faites par des extérieurs

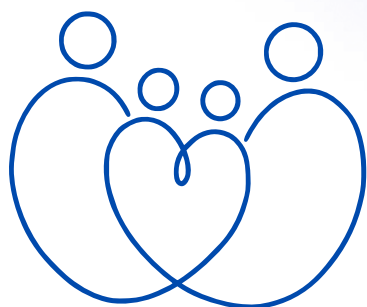
—

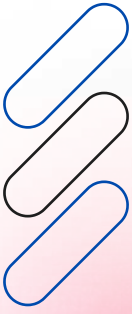
Chaque famille doit pouvoir trouver sa place dans l'association et œuvrer et/ou s'impliquer à sa mesure. Tout ceci crée un sentiment d'appartenance.



- **Action 7 : Reconstruire des dynamiques et des liens entre professionnels et familles**

1. Donner les moyens et outils nécessaires aux professionnels pour mener à bien leur mission, la qualité de vie au travail conditionnant, particulièrement dans le secteur du médico-social, la bienveillance envers les personnes accueillies
2. Développer la communication en interne où le partage des informations est nécessaire à la cohérence de l'accompagnement de la personne accueillie
3. Développer la communication et les échanges avec les familles
4. Construire des relations de confiance et de réciprocité entre les professionnels et les familles, au bénéfice du bien-être de la personne accompagnée
5. Poursuivre la démarche d'amélioration continue de la qualité qui favorise un meilleur accompagnement de la personne handicapée
6. Imaginer puis créer des instances ou espaces - temps favorisant les interactions entre les familles et les professionnels
7. Relancer les échanges avec nos amis allemands de l'association Lebenshilfe de Gifhorn afin de visiter leurs établissements et échanger avec leurs équipes à propos des méthodes d'accompagnement





AXE III. Accompagner la société pour réussir la transition inclusive

- **Action 8 : Repositionner la question du handicap mental comme objet social**
 - dans le champ politique local
 - dans le champ de la formation des personnels accompagnants
1. S'ouvrir sur la cité à travers des lieux et/ou actions visant la rencontre et la mise en visibilité des potentiels des personnes handicapées : déploiement de la boutique proposant les fabrications de l'ESAT, développement des prestations de services
 2. Développer l'innovation, l'expertise et les partenariats en élargissant le périmètre d'intervention
 3. S'inscrire dans le débat public pour promouvoir le respect des droits des personnes handicapées mentales et l'inclusion
 4. Agir au sein d'organisations du mouvement social (CCAS, bailleurs sociaux, collectifs associatifs...)
 5. Imaginer, discuter et proposer des modèles de structures de vie alternatives aux structures existantes dans le cadre de groupes de travail avec l'ARS et le Conseil Départemental
 6. Interpeller les instances et les personnels politiques sur la problématique du vieillissement des personnes handicapées mentales
 7. Assurer, auprès des institutions de formation des différentes catégories de personnels, des interventions présentant les spécificités du handicap mental
 8. Initier des démarches relevant de la recherche-action installant les différents partenaires de la vie dans les établissements (personnes handicapées/famille et/ou tuteurs/professionnels de l'accompagnement) dans une dynamique de réflexion/théorisation/co-formation éventuellement avec des partenariats universitaires
 9. Répondre plus souvent aux appels à projets
 10. Sensibiliser le secteur privé pour trouver de nouvelles ressources telles que le mécénat d'entreprise, les dons et les legs, tout en préservant le caractère social de notre mission



LES REMERCIEMENTS



Un grand merci à toutes les équipes présentes sur nos divers sites pour leur professionnalisme et la qualité de l'accompagnement offert à chacun.

Merci bien sûr à nos directeurs adjoints.

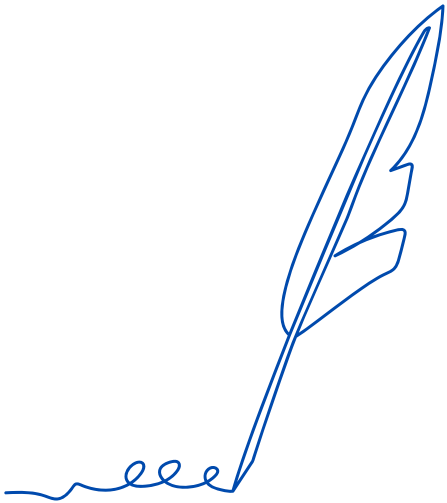
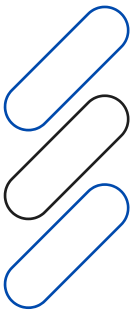
Merci à nos collaborateurs du siège.

Un merci spécial et chaleureux à la directrice générale, Mme Philippot et au directeur adjoint M. Lebourgeois, qui font un travail remarquable et impulsent une dynamique qui nous emmène vers demain avec détermination et sérénité.

Merci



NOTES



NOUS CONTACTER

Siège Social

7, Rue de l'Hôtel de Ville
14160 DIVES-SUR-MER



02 31 91 21 54



siege@apaeicf.org

Site internet : www.apaeicf.org

SIRET : 3000 566 780 0109

Association membre de l'UNAPEI, reconnue d'utilité publique,
déclaré à la Préfecture le 12/02/1960 - N° 0143000616



@pageApaei



@Apaei_Dives

